

209C0695
FR0000044471-FS0262

19 mai 2009

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERALE DE SANTE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 209C0622 du 6 mai 2009

Par courrier du 30 avril 2009, complété notamment par un courrier du 18 mai, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Nous, SCA Attia Villard Fribourg [...] et Rainbow Santé [...], contrôlées par le Docteur André Attia, déclarons ne pas agir de concert avec un tiers et envisageons de continuer à acheter des actions GENERALE DE SANTE sur le marché.

Toutefois, la SCA ATTIA et Rainbow Santé, seules, ou de concert, n'envisagent pas de lancer une offre publique sur cette société et, par conséquent, n'acquerront pas un nombre d'actions faisant franchir le seuil du tiers du capital et des droits de vote.

La SCA ATTIA et Rainbow Santé n'envisagent pas de demander la nomination [...] d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance dans les douze prochains mois. Il est précisé que SCA ATTIA et Rainbow Santé n'envisagent pas d'acquérir le contrôle de GENERALE DE SANTE.

Les actionnaires déclarants certifient que les actions possédées ne le sont pas pour le compte ou sous le contrôle d'une autre personne physique ou morale. »
